île de France
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000069

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

Amendement
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11- Environnement et énergie
Fonctionnement
Chapitre 937 – Environnement
71 – Actions transversales
Soutien aux associations et organismes du domaine
de l'environnement et du développement durable
Action «Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement»

L'action «Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement» est dotée au BP 2017 de 2,2M€ en autorisation d'engagement et de 2,2M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Ce budget prévisionnel 2017 prévoit, dans la continuité du budget 2016, un très faible engagement de la Région en matière de soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement.

A l'heure où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux, à l'heure également où les moyens publics doivent être davantage mobilisés en faveur de l'emploi, et notamment de l'emploi associatif, le désengagement de la Région en ce domaine apparaît incompréhensible.

Il faut à l'inverse renforcer le soutien de notre collectivité à ces acteurs qui agissent pour le bien commun, pour la préservation des ressources et des espaces naturels, de la biodiversité, et qui contribuent à la prise de conscience collective des enjeux climatiques et à la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi il est ici proposé de rétablir le financement prévu pour cette action à un niveau correspondant à la fois aux besoins de ces acteurs et enjeux environnementaux régionaux.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000070

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

Amendement
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11- Environnement et énergie
Fonctionnement
Chapitre 937 – Environnement
76 – Patrimoine naturel
Agence des espaces verts
« Moyens de l'AEV »

Les moyens de l'AEV proposés au BP 2017 sont augmentés de 0,6M€ en autorisation d'engagement et de 0,6M€ en crédits de paiement. Ils sont ainsi portés à 10,6M€ en AE et à 10,6M€ en CP.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Sans que soient connus les résultats de l'audit demandé, les moyens de l'AEV se voient réduits depuis 2015 de près de 0,6 millions d'euros, alors même que ses actions en matière de préservation des espaces verts et agricoles, de protection de la biodiversité, d'agriculture durable, ou de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, qui sont au cœur des missions de cette agence, doivent être soutenues et développées avec la plus grande détermination par notre collectivité.

Il est donc proposé, pour permettre à l'AEV de poursuivre dans des conditions satisfaisantes ses actions, de la doter de moyens financiers identiques à ceux dont elle disposait en 2015.

A l'opposé d'une logique de baisse constante, ces moyens doivent à l'avenir se montrer davantage à la hauteur des défis environnementaux et agricoles de notre région.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000071

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

Amendement
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11- Environnement et énergie
Fonctionnement
Chapitre 937 – Environnement
71 – Actions transversales
Programme - Soutien aux associations et organismes du domaine de l'environnement et du développement durable

Le programme «Soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement» est dotée au BP 2017 de 3,6M€ en autorisation d'engagement et de 3,6M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Ce budget prévisionnel 2017 prévoit, dans la continuité du budget 2016, un très faible engagement de la Région en matière de soutien aux associations et organismes oeuvrant pour l'environnement.

A l'heure où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux, notamment en développant l'action associative et l'éducation populaire en ce domaine, à l'heure également où les moyens publics doivent être davantage mobilisés en faveur de l'emploi, et notamment de l'emploi associatif, le désengagement de la Région sur ces questions apparaît incompréhensible.

Il faut à l'inverse renforcer le soutien de notre collectivité à ces acteurs qui agissent pour le bien commun, pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, qui contribuent à la prise de conscience collective sur ces enjeux et ceux du réchauffement climatique.

C'est pourquoi il est ici proposé pour ce programme un niveau de financement correspondant à la fois aux besoins de ces acteurs et aux enjeux environnementaux régionaux.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000072

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11 – Environnement et énergie
Investissement
Chapitre 907 – Environnement
Sous-fonction 75 – Politique de l'énergie
HP 75-001 – Politique énergie

Un action « Lutte contre la précarité énergétique » est créée, dont la ligne est dotée d'un montant de 12 M€ en AP et de 6M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

La Région Ile-de-France a entrepris ces dix dernières années un effort important en matière de lutte contre la précarité énergétique, apportant ainsi un soutien déterminant à de nombreux ménages modestes pour rendre leurs habitations plus sobres en ressources énergétiques, et les aider à réduire leurs dépenses financières.

En 2016, une ligne spécifique à cette action dans le budget logement était encore dotée de 11,7M€ en CP. Cependant le projet de BP Logement 2017 voit cette ligne disparaître en AP, et réduite de près de la moitié, à 6M€ en CP.

Si le budget Environnement proposé pour 2017 semble s'inscrire dans la poursuite de cette lutte contre la précarité énergétique, les 12M€ en AP et les 17,7M€ en CP proposés pour la globalité de la politique énergie apparaissent insuffisants pour maintenir à un niveau satisfaisant l'engagement régional dans ce domaine.

Ceci laisse présager un désengagement peu compréhensible au regard de la dimension à la fois environnementale et sociale que revêt cette action.

Il convient donc à l'inverse, dans une logique d'engagement à long terme, de maintenir un effort régional soutenu en ce domaine par des moyens financiers conséquents, et une ligne bien identifiable.

Tel est l'objectif de cet amendement.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000073

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

Amendement
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11- Environnement et énergie
Fonctionnement
Chapitre 937 – Environnement
71 – Actions transversales
Soutien aux associations et organismes du domaine
de l'environnement et du développement durable
Action « Emplois d'insertion en environnement »

L'action « Emplois d'insertion en environnement » est dotée au BP 2017 de 0,9M€ en autorisations d'engagement et de 0,9M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Ce budget prévisionnel 2017 prévoit, dans la continuité du budget 2016, un très faible engagement de la Région concernant les emplois d'insertion en environnement.

A l'heure où tous les moyens publics doivent être mobilisés en faveur de l'emploi, à l'heure également où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux, ce désengagement de la Région sur de tels enjeux apparaît incompréhensible. Cela l'est d'autant plus qu'il s'agit également d'un levier pour permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le marché du travail. Ce sont donc deux compétences importantes de la Région qui sont concernées par cet amendement.

C'est pourquoi il est ici proposé de rétablir le financement prévu pour cette action à un niveau correspondant aux besoins et aux enjeux environnementaux régionaux.

Céline MALAISE

îledeFrance
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000074

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

Amendement
Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11- Environnement et énergie
Fonctionnement
Chapitre 937 – Environnement
71 – Actions transversales
Soutien aux associations et organismes du domaine
de l'environnement et du développement durable
Action « Éducation à l'environnement vers un développement durable »

L'action « Éducation à l'environnement vers un développement durable» est dotée au BP 2017 de 0,5M€ en autorisation d'engagement et de 0,5M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est financé par un redéploiement des sommes identiques depuis le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 «Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs

Ce budget prévisionnel 2017 prévoit, dans la continuité du budget 2016, un très faible engagement de la Région en matière de soutien à l'éducation à l'environnement, d'autant plus que l'AEV annonce son désengagement en la matière.

A l'heure où les collectivités territoriales doivent se saisir pleinement des enjeux environnementaux et de développement durable, y compris en matière d'éducation, le désengagement de la Région en ce domaine apparaît incompréhensible.

Il faut à l'inverse renforcer le soutien de notre collectivité aux acteurs et aux dispositifs qui oeuvrent à la prise de conscience collective et contribuent à mobiliser nos concitoyens en faveur de la préservation des ressources et des espaces naturels, de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est pourquoi il est ici proposé de rétablir le financement prévu pour cette action d'éducation à l'environnement à un niveau correspondant à la fois aux besoins des acteurs et aux enjeux environnementaux régionaux.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

AMENDEMENT
N° 000075

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11 – Environnement et énergie
Investissement
Chapitre 907 – Environnement
Sous-fonction 76 – Patrimoine naturel
HP 76-001 – Agence des espaces verts
Acquisition d'espaces agricoles régionaux

L'action « Acquisition d'espaces agricoles régionaux » est abondée d'un montant de 2,9 M€ en AP et de 2,4M€ en CP. Elle est ainsi portée au total à 3,05M€ en AP et à 2,45M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Les moyens de l'AEV en matière d'acquisition d'espaces agricoles se voient réduits depuis 2015 de près de 2,9 millions d'euros en autorisations de programme et de 2,4 M€ en crédits de paiement, alors même que ces actions de préservation de terres agricoles, qui sont au cœur des missions de cette agence, devaient être soutenues et développées avec la plus grande détermination par notre collectivité.

L'AEV est un outil indispensable pour la gestion des espaces verts, des terres agricoles et forestières, qui doit être renforcé. L'enjeu de la préservation des terres agricoles se pose aujourd'hui au niveau national, et tout particulièrement en Ile-de-France, où elles sont menacées de façon croissante par l'extension urbaine et des grands projets inutiles et destructeurs tels que Europacity, qui doivent être combattus.

C'est pourquoi les retraits financiers aujourd'hui annoncés par l'exécutif sont un très mauvais signal.

La Région ne peut à aucun prétexte se désengager de la politique d'acquisition de terres agricoles par l'AEV, car elle contribuerait ainsi à exposer ces biens précieux aux logiques de la spéculation foncière. Elle doit à l'inverse, et dans l'intérêt général, renforcer sa politique d'acquisition.

Elle doit aussi, dans la poursuite de ces acquisitions, s'engager avec l'AEV à réserver une part conséquente des terres acquises à l'agriculture biologique et paysanne, qui doit être plus fortement encouragée.

Il est donc proposé, pour permettre à l'AEV de poursuivre dans des conditions satisfaisantes ses actions d'acquisition, et de remplir ces objectifs de développement de l'agriculture bio, de la doter de moyens financiers adéquats.

A l'opposé d'une logique de baisse constante, ces moyens doivent à l'avenir se montrer davantage à la hauteur des défis environnementaux de notre région.

Céline MALAISE

île de France
Conseil régional

AMENDEMENT
N° 000076

Groupe Front de Gauche,
Parti Communiste Français, Parti de Gauche
Ensemble, République et Socialisme

CONSEIL REGIONAL
Séance des 23 - 26 janvier 2017

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 11 – Environnement et énergie
Investissement
Chapitre 907 – Environnement
Sous-fonction 76 – Patrimoine naturel
HP 76-001 – Agence des espaces verts
Acquisition d'espaces verts régionaux

L'action « Acquisition d'espaces verts régionaux » est abondée d'un montant de 2,3 M€ en AP et de 1M€ en CP. Elle est ainsi portée au total à 5,54M€ en AP et à 5,5M€ en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposés des motifs

Les moyens de l'AEV en matière d'acquisition d'espaces verts se voient réduits depuis 2015 de près de 2,3 millions d'euros en autorisations de programme et de 0,5M€ en crédits de paiement, alors même que ces actions de préservation des espaces verts, qui sont au cœur des missions de cette agence, devaient être soutenues et développées avec la plus grande détermination par notre collectivité.

L'AEV est un outil indispensable pour la gestion espaces verts, des terres agricoles et forestières, qui doit être renforcé. Mais les retraits financiers aujourd'hui annoncés par l'exécutif sont un très mauvais signal.

La Région ne peut à aucun prétexte se dessaisir des 14 000 hectares de terres gérées par l'AEV, exposant ainsi une partie de ces biens précieux aux logiques de spéculation foncière. Elle doit à l'inverse, et dans l'intérêt général, renforcer sa politique d'acquisition.

Il est donc proposé, pour permettre à l'AEV de poursuivre dans des conditions satisfaisantes ses actions d'acquisition, de la doter de moyens financiers adéquats.

A l'opposé d'une logique de baisse constante, ces moyens doivent à l'avenir se montrer davantage à la hauteur des défis environnementaux de notre région.

Céline MALAISE